

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 22 août 2022

### **Service public : ouverture des formulaires pour obtenir une « bourse Talents » Les bourses Talents forment un dispositif d'appui essentiel pour l'égal accès à un emploi de la fonction publique.**

D'un montant total de 2 000 euros par lauréat, les bourses Talents visent à permettre à des personnes de se préparer aux concours donnant accès à un emploi permanent de la fonction publique de catégorie A ou B, ainsi qu'à un emploi de magistrat. Elles sont cumulables avec les bourses sur critères sociaux du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

#### Les conditions d'obtention de cette bourse sont :

##### 1) L'inscription :

- auprès d'un organisme de préparation aux concours donnant accès à un emploi public ;
- dans un cursus d'études supérieures visant expressément la préparation d'un ou plusieurs concours de la fonction publique et notamment dans les instituts de préparation à l'administration générale et les centres de préparation à l'administration générale (IPAG/CPAG) ;
- à une formation à distance dans un organisme proposant des cours de préparation aux concours administratifs. Il doit y avoir un accompagnement par un tuteur et une charte de tutorat qui vient encadrer les obligations respectives de chacune des parties doit être obligatoirement jointe au dossier de candidature.

##### 2) Certaines conditions de ressources et de mérite :

- les ressources et charges familiales ne doivent pas dépasser les plafonds fixés chaque année par le ministère de l'enseignement supérieur ;
- le mérite et la motivation du candidat sont appréciés ainsi que sa situation particulière (lieu de scolarité en quartier de la politique de la ville ou en zone de revitalisation rurale ou en collectivité d'outre-mer).

**Les demandes se font exclusivement en ligne sur Démarches simplifiées à partir du lien suivant**  
<https://www.fonction-publique.gouv.fr/bourses-talents>

Dépôt des demandes jusqu'au vendredi 16 septembre 2022 inclus.

### Contact presse

Service communication de la communication interministérielle  
Tél : 03 88 21 68 77  
Mél : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Préfecture de la région Grand Est  
Tél : 03 88 21 67 68  
[www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est/](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est/)  
5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex  
 @PrefetGrandEstBasRhin  
 @Prefet67